

## Publication du [rapport 2019](#) de l'ECAB

À l'occasion de la publication de son [rapport d'activité et de ses comptes 2019](#), l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments à Fribourg (ECAB) avait prévu la tenue ce jour d'une conférence de presse au siège de son administration, à Granges-Paccot. Compte tenu de la pandémie liée au coronavirus et des précautions qu'elle impose, la conférence de presse a été remplacée par ce communiqué et les documents ou personnes auxquelles il réfère.

L'année 2019 aura été pour l'ECAB à la fois réjouissante et très intense.

Réjouissante d'abord sous l'angle de la sinistralité. Alors que 2018 avait été une année tristement record avec plus de 26,8 millions de sinistres, 2019 clôture sur un total de 13,5 millions de dommages, soit une différence négative de plus de 14 millions de francs (376 incendies pour 10,34 millions de francs en 2019 contre 270 incendies pour 12,80 millions de francs en 2018 / mais surtout 1'810 sinistres éléments naturels pour 3,18 millions de francs en 2019 contre 1'406 sinistres pour 14,03 millions de francs en 2018).

Réjouissante aussi l'année 2019 puisque l'exercice comptable clôt avec un bénéfice opérationnel de CHF 2'396'421 après près de 30 millions d'attributions entre la réserve générale, la réserve de fluctuation de titres et divers amortissements. Ce résultat a permis de gratifier tous les assurés d'un rabais de 20% sur leur facture 2020. Une première.

L'exercice sous revue aura parallèlement été très intense, puisqu'au-delà des nombreuses tâches courantes, divers projets stratégiques ont abouti ou vu le jour dans les divers domaines d'activité de l'ECAB.

Ainsi, après plusieurs années de travail parfois laborieux, le département Assurance dispose d'un nouvel environnement informatique, qui fonctionne aussi sous forme d'une application mobile pour les estimateurs œuvrant dans le terrain, et qui permet de gérer selon de nouveaux processus l'ensemble des questions relatives à l'estimation, à la facturation et aux sinistres.

Côté prévention, l'ECAB a mis sur pied pour la première fois une formation initiale de spécialiste communal en protection incendie. Cette formation est organisée de sorte à permettre aux participants d'acquérir les connaissances techniques et procédurales nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches en matière de sécurité des bâtiments et des personnes.

Dans le domaine de la défense incendie, divers véhicules d'urgence ont pu être remis aux organisations de pompiers en 2019, en particulier quatre camions-échelles de la dernière génération et sept nouveaux véhicules de lutte contre les hydrocarbures. Il s'agit d'un nouveau pas important dans l'harmonisation du matériel et la collaboration avec les communes.

Sur un plan plus général à l'entreprise, l'ECAB a défini en 2019 une stratégie digitale qui doit la guider ces prochaines années, tant il est impossible de nos jours de répondre aux attentes des assurés, partenaires de la construction et autorités sans solutions digitalisées.

Enfin, le projet stratégique d'importance cantonale de réorganisation de la défense incendie, SP 2020+, a franchi plusieurs étapes décisives en 2019, en particulier la consultation publique décidée par le Conseil d'Etat sur l'avant-projet de loi, les nombreuses prises de position intervenues et la finalisation du projet par les instances impliquées.

L'année 2019 démontre une fois encore que l'ECAB et ses domaines de compétences évoluent dans un environnement soumis aux aléas conjoncturels et météorologiques, en abordant néanmoins tous les défis avec dynamisme et conviction.

Granges-Paccot, le 20 mars 2020

Pour tous renseignements complémentaires, les personnes suivantes se tiennent à votre disposition entre 09h00 et 10h30 :

- Maurice Ropraz, président – [maurice.ropraz@fr.ch](mailto:maurice.ropraz@fr.ch)
- Jean-Claude Cornu, directeur – [jean-claude.cornu@ecab.ch](mailto:jean-claude.cornu@ecab.ch)
- Philippe Galley, directeur-adjoint, resp. Finances et RH – [philippe.galley@ecab.ch](mailto:philippe.galley@ecab.ch)